

**MAIRIE
DE
ESCAUDES**



CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Procès-Verbal complet de la réunion du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire,

Nombre de Conseillers Municipaux :	11
Nombre de Conseillers présents :	09
Nombre de procurations :	00

Etaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, Mme CHARNAIS Julie, M. DAUDET Bernard, M. DELAHAYE Jonas, Mme FERRAND Martine, Mme PUJOLS Hélène, Mme RICQ Sophie, Mme TAUDIN Marjory, M. TULARS Bernard.

Etait excusé : M. BENTEJAC Gabin.

Etait absent : M. LAPOUJADE Michel.

Date de convocation : 23/06/2026

Secrétaire de séance : Mme FERRAND Martine

Début de séance : 19 h 00

A L'ORDRE DU JOUR :

I- I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 AVRIL 2026

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

👉 **Vote : unanimité**

II - DELIBERATIONS

1) Recrutement d'un adjoint Technique

DEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 5 candidats ont été reçus pour le poste d'adjoint technique.

Suite à ces entretiens, il est proposé de retenir la candidature de M. MARTIN Yannick qui commencera donc le 01/08/2026.

👉 **Vote : Le Conseil Municipal prend acte de ce choix et n'émet aucune observation.**



2) Location du Multiple Rural l'Escaudais et prêt de licence

DEL290626-23

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur et Madame RULLIER ; celui-ci a trouvé un acquéreur.

Il est donc nécessaire de signer un compromis de cession de fonds avec le nouveau repreneur et de fixer le montant du loyer.

M. Jonas DELAHAYE quitte la salle et ne prend pas part au vote

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la location du multiple rural et du restaurant à ESCAUDES à la **SARL L'ESCAUDAIS**, représentée par Monsieur COIC Erwan et Monsieur DELAHAYE Jonas, Gérants de ladite Société ;
- **MAINTIENT**, pour une durée **d'un an minimum**, les dispositions exceptionnelles pour conserver provisoirement, à compter de la date de reprise du bail des locaux le loyer pour un montant de 300,24 €/mois. Au-delà des 12 mois, le montant du loyer sera révisé et ne pourra atteindre un montant annuel maximum de 7 200,00 € (sept mille deux cents euros), soit 600 €/mois (loyer logement et bail commercial). Il est précisé que la licence IV est mise à disposition gratuitement ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes pièces se rapportant à cette transaction (baux, acte notarié, contrat de prêt de licence, etc...).

👉 **Vote : Pour : 8 Contre : 0**

⇒ **Observations : Mme le Maire a fait venir M. PEINEAU de la CC du Bazadais pour savoir s'il pouvait y avoir des aides/soutiens pour la reprise du commer. Il semblerait que des aides soient possibles auprès d'Initiative Gironde et au la Commune pourrait également obtenir des subventions pour les travaux d'investissement.**

3) Augmentation des loyers communaux 2026

DEL290626-24

La révision annuelle des loyers communaux devant intervenir au 1^{er} juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, une majoration de 0,78 % serait à appliquer, ce qui donnerait les montants suivants :

Adresse Logement	Montant Loyer (Hors Charges)	Charges	Montant du Loyer au 01/07/2026 + Charges	Total
168 Rte de Simaou	266.10 €	32 €	268.19 € + 32 €	300.19 €
170 Rte de Simaou	291.70 €	32 €	293,98 € + 32 €	325.98 €
172 Rte de Simaou	321.09 €	32 €	323.59 € + 32 €	355.59 €
325 Rte de Soubiran	Vacant			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** :

- **D'ACCEPTER** les nouveaux montants des loyers à appliquer au 1^{er} juillet 2026 tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- **CHARGE** M. le Maire d'en informer les locataires,

👉 **Vote : Pour : unanimité**

4) Elec des délégués syndicaux - SIAEP Grignols Lerm et Musset

DEL290626-25

Par délibération N° DEL 210326-09 en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal désignait un délégué titulaire appelé à siéger au Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la région de Grignols et de LERM-ET-MUSSET (SIAEP de Grignols et de Lerm et Musset), à la suite du renouvellement des conseils municipaux.



Considérant la demande de la Préfecture de la non-conformité de cette délibération quant au nombre insuffisant de délégués titulaires désignés par la Commune, inférieur au nombre prévu dans les statuts ; il y a lieu de délibérer à nouveau à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** :

- **De compléter** la délibération n° DEL2103266-09 en date du 21 mars 2026
- **De désigner** :

<u>SYNDICATS</u>	<i>Délégué.e Titulaire</i>	<i>Délégué.e Titulaire</i>	<i>Suppléant.e</i>
SIAEP de Grignols et Lerm et Musset	PUJOLS Hélène	TULARS Bernard	

👉 **Vote : Pour : unanimité**

III - INFORMATIONS

1) Comptes Rendus des différentes commissions

- a. Conseil d'Ecoles : Mme CHANCELLE informe que les effectifs sont maintenus à la rentrée de Septembre. Il y a **1 départ à la retraite d'un enseignant**, 5 enfants de la commune sont scolarisés à l'Ecole de Captieux.
- b. PRNLG : Le Comité Syndical a été réuni
- c. JSP : M. DAUDET a assisté au Rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui s'est tenu à Grignols le 6 juin dernier. Il a réuni 500 jeunes environ. Déroulement de la journée :
 - i. **Épreuves** : Manœuvres incendie, ateliers de secourisme et challenges de cohésion.
 - ii. **Objectif** : Valider les formations et célébrer l'engagement citoyen et l'esprit d'équipe.
 - iii. **Résultats** : Les meilleures équipes ont obtenu leur qualification pour les épreuves nationales à Vittel.
- d. Inauguration Maison de Santé à CAPTIEUX : a eu lieu le 25 juin 2026. Ce centre permettra de lutter contre les déserts médicaux et rapprocher les soins et les spécialistes des habitants du secteur. **Les porteurs du projet** sont la commune de Captieux et le Centre hospitalier Sud-Gironde. **Les professionnels présents** : Médecins généralistes, pédiatre, gynécologue, infirmières, ostéopathe et consultations avancées de l'hôpital de Langon.

- 2) Point DFCI : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'élection du nouveau président de l'ASA DFCI Lerm et Musset Escaudes qui est M. DUFFIET de Lerm et Musset ; Vice-Présidente : Hélène PUJOLS.

M. FORET de la DFCI Nouvelle Aquitaine est venu ce jour en Mairie afin de présenter le fonctionnement de l'ASA DFCI, en présence de M. DUFFIET.

- 3) Vigilance Rouge Canicule : Martine FERRAND propose de mettre à disposition des jeux lors des prochains épisodes de canicule.

- 4) OLD : Il est proposé de retransmettre aux habitants l'information concernant les Obligations Légales de Débroussaillage aux escaudais.es.

- 5) LGV – GPSO : Le Comité des élus anti-LGV s'est réuni à Balizac : peu d'élus présents.

- 6) Fête du Village : Afin de faciliter l'encaissement à la buvette et manipuler le moins d'espèces, il est prévu de faire des tickets de différentes valeurs (1 et 2 €) qui seront à présenter en échange d'une boisson.

Il faut également prévoir la distribution de flyers lors des manifestations dans les villages voisins et sur le marché de Bazas.

Concernant la randonnée : signalement de la randonnée à l'assureur + transmission de l'itinéraire aux pompiers- Une reconnaissance du parcours est prévue le 4/07 à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30

Le/La Secrétaire de Séance,

Le Maire,



Affiché le 21/09/2026 et mis en ligne sur www.escaudes.fr

